



Proxience

# Œuvres et licences libres

[Frederic.Lehobey@proxience.com](mailto:Frederic.Lehobey@proxience.com)

2008-12-03



## Proxience : Précaution oratoire

- Je ne suis pas :  
*un juriste*
- Je suis :  
*un utilisateur intensif des licences libres*
  - approche pratique et pragmatique
  - basée sur l'expérience



## Proxience : Droits d'auteur

- S'applique sur :

Livres, articles (scientifiques), prépublications, ADN modifié, procédés, musiques, « samples », paroles, films, vidéos, textes, scénarios, photographies, tableaux de peinture, pièces de théâtre, sonneries de téléphone, plans et façades de bâtiments, logiciels, cartes géographiques, fontes, etc., etc.

- **Interprètes et techniciens aussi !**



## Proxience : Droit d'auteur

- **Cas général** : « tous droits réservés »
  - le reste se négocie **au cas par cas** avec l'auteur ou son représentant (éditeur)
    - parfois contre rémunération
    - parfois sans (simple autorisation)
  - **il faut demander pour savoir**
- **Qui gère ?**
  - artiste, éditeurs, sociétés d'auteurs, etc.



# Proxience | Tolérances

- Droit de citation
- Cercle privé
- Jusqu'où ?
  - C'est le juge qui décide (jurisprudence)



## Proxience | « Libre de droits ? »

- **Le domaine public**
  - 70 après la mort de l'auteur (pour faire simple)
- **Attention à l'interprétation !**
  - œuvre classique / travail d'éditeur
  - 50 ans
- **Très peu de domaine public dans le multimédia !**



# Proxience | Licences libres

- **Mécanisme de la licence**
  - issu du logiciel
- **Buts :**
  - transférer des droits vers l'« utilisateur »
    - il est autorisé d'autoriser
  - droits similaires à ceux du domaine public
- **Dans le champ du droit d'auteur !**
  - respecter la licence (distribution)



# Proxience : Gratuit n'est pas libre

- **Exemples :**
  - vidéo sur YouTube
  - prépublication scientifique
  - chanson enregistrée à la radio
- **Aucun droit pour vous**
  - (en dehors du cercle privé)
- **Attention au « flou artistique »**
  - la licence formalise vos autorisations



# Proxience : Les quatre libertés

- Utiliser l'œuvre
  - sans restrictions
- Étudier l'œuvre
  - fichier « source »
- Copier / redistribuer l'œuvre
- Modifier l'œuvre et publier ses modifications



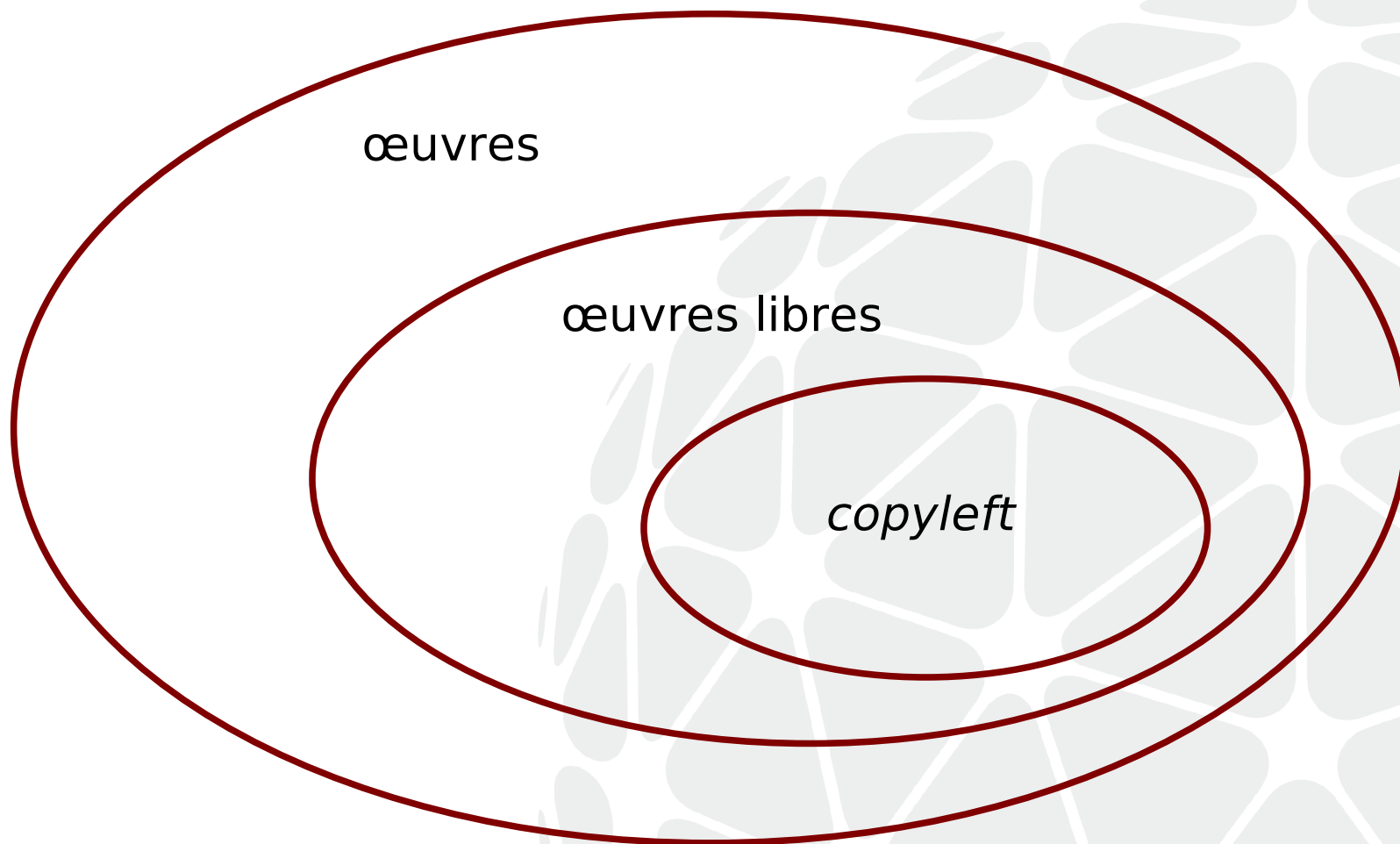
## Proxience : Libre non sans obligations

- Respecter les demandes de la licence
  - en général liées à la distribution (CD, DVD...)
- Si restriction liée à l'usage (*non-commercial, modification interdite, etc.*)  
ce n'est pas du libre
- Fréquent :
  - citer l'auteur original (attribuer / créditer)
  - fournir les « sources » (voire *copyleft*)



Proxience

· *Copyleft*





## Proxience : Exemples de licences

- Art Libre (*copyleft*) <http://artlibre.org/>
- BSD / MIT-X
- Creative Commons
  - s'en méfier ! la plupart ne sont pas libres
  - « non-commercial » ?
    - c'est le juge qui décide...
  - *libres* : seulement « CC-by » et « CC-by-sa » !
- Diverses autres...



## Proxience | Sources d'œuvres libres

- Internet... (trouver la licence)
- Mélangent gratuit (non-libre) et libre
  - Dogmazic : <http://www.dogmazic.net/>
    - classement par licences
  - Jamendo : <http://www.jamendo.com/fr/>
    - télécharger l'album pour lire la licence
- Art Libre : <http://oeuvres.artlibre.org/>
- Autres : <http://www.boxson.net/>,  
[http://www.venividilibri.org/index.php?title=Sites\\_Diffuseurs](http://www.venividilibri.org/index.php?title=Sites_Diffuseurs)



## Proxience : Réutiliser d'autres œuvres

- Votre **travail final** devient une **œuvre dérivée** (ou composite) avec plusieurs co-auteurs
  - dans tous les cas (libre ou non)
- Si **différentes licences**, elles peuvent être **incompatibles** (lors de la distribution)
- Le **domaine public** ne pose jamais ces problèmes



## Proxience | En pratique

- Si vous récupérez des **œuvres libres** sur **Internet** :
  - toujours vérifier la licence de l'œuvre que vous utilisez (sans licence : aucun droit)
  - conservez tous les fichiers et les références du téléchargement
- Cela peut être **légalement** nécessaire pour ceux qui **diffuseront** vos œuvres
  - pour vous-même en premier



## Proxience : Et pour votre propre TCM ?

- **Quelle licence pour votre œuvre ?**
  - compatible avec les licences d'œuvres employées
  - redonner à d'autres la liberté dont vous avez bénéficié ?
- **Vos buts**
  - article scientifique ?
  - notoriété ?
  - vulgarisation ?



# Proxience | En résumé

- **Les cas simples**
  - auteur de tout
  - domaine public
- **Le cas efficace**
  - licence libre
    - vérifier et respecter la licence
- **Le cas compliqué**
  - tout le reste



- Articles Wikipédia :
  - [http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit\\_d'auteur](http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'auteur)
  - [http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence\\_libre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_libre)
  - <http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyleft>